Yvelines
Le Département

PARC DU PEUPLE DE L'HERBE

Refuge LPO Collectivités
« Parc du Peuple de l'herbe »

Inventaires de l'avifaune et enjeux de conservation

Préserver

Protéger

Eduquer

LPO

AGIR pour la BIODIVERSITÉ ÎLE-DE-FRANCE

Refuges LPO ©

BirdLife INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL

Refuge LPO Collectivités
« Parc du Peuple de l'herbe »

Inventaires et rédaction :

Olivier PAÏKINE, Chargé d'études de la LPO Ile-de-France

Crédits photographiques :

Antoine BLOQUET, Jean-Jacques BOUJOT, Denis JOYE, Philippe Richard, Alain PERESSE, Olivier PAÏKINE.

Les photos du présent document ne sont pas libres de droits. Sauf autorisation explicite du propriétaire ou/et du diffuseur de l'œuvre, leurs reproductions, représentations, adaptations ou modifications, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites.

Remerciements

Les actions menées par la LPO Ile-de-France n'auraient pu être mises en œuvre sans la confiance et le soutien financier accordés par le Conseil départemental des Yvelines.

La LPO Ile-de-France tient donc à remercier le Conseil départemental des Yvelines et en particulier Isabelle CHATOUX, Chef de projet Aménagement et valorisation des espaces naturels.

Fiche de dossier

	Libellé de la mission	Refuge LPO Collectivités « Parc du Peuple de l'herbe » - Bilan 2015-2019
	Maître d'ouvrage	Conseil Départemental des Yvelines
Maître d'ouvrage	Interlocuteur	Isabelle CHATOUX Chef de projet Aménagement et valorisation des espaces naturels Direction Générale Adjointe des Territoires Direction Attractivité et Qualité de Vie Mission patrimoine naturel Tél. 01 39 07 80 61 ichatoux@yvelines.fr
LPO	Coordonnées	LPO Ile-de-France 26 bd Jourdan, 75014 PARIS ile-de-france@lpo.fr Tél. 01 53 58 58 38 ile-de-france@lpo.fr
	N° de dossier	2759
	Responsable du dossier	Colette Huot-Daubremont (colette.huot-daubremont@lpo.fr), Responsable du service protection de la nature – Délégation LPO Ile-de-France

Table des matières

1 Contexte 1
2 Zone d'étude 1
3 Méthodologie des inventaires ornithologiques 2
3.1 Passereaux 2
3.2 Rapaces diurnes 3
3.3 Rapaces nocturnes 3
3.4 Oiseaux d'eau et limicoles 3
4 Résultats des inventaires 4
4.1 Passereaux 4
4.2 Rapaces diurnes 8
4.3 Rapaces nocturnes 8
4.4 Les oiseaux d'eau et les limicoles 9
4.5 Bilan général 11
5 Bilan patrimonial et enjeux de conservation 13
5.1 Les espèces patrimoniales 13
5.1.1 La Sterne pierregarin 17
5.1.2 Le Martin-pêcheur d'Europe 18
5.1.3 La Bécassine des marais 19
5.1.4 Le Chardonneret élégant 20
5.1.5 Le Verdier d'Europe 21
5.1.6 Le Serin cini 22
5.1.7 La Linotte mélodieuse 23
5.1.8 Le Tarier pâtre 24
5.1.9 L'Hypolaïs polyglotte 25
5.1.10 Le Pouillot fitis 26
5.1.11 La Fauvette des jardins 27
5.1.12 Le Bruant des roseaux 28
5.1.13 Le Faucon crécerelle 29
6 Préconisations de gestion et d'aménagement 30
6.1 Les milieux ouverts et arbustifs 30
6.2 Les milieux humides 31
6.3 Programme d'actions 2020-2024 32
6.4 Fiches actions 33
6.4.1 Préserver les espèces 34
6.4.1.1 Mesure en faveur du Martin-pêcheur d'Europe 34
6.4.1.2 Mesure en faveur du Faucon crécerelle 35
6.4.1.3 Mesure en faveur du Bruant des roseaux 36
6.4.1.4 Mesure en faveur de la Chouette hulotte 37
6.4.1.5 Mesure en faveur de la Bécassine des marais 38
6.4.2 Gérer les impacts et les nuisances 39
6.4.2.1 Information sur le nourrissage et le pain 39
6.4.2.2 Gestion des espèces animales invasives 40
6.4.2.3 Procédure « Atteinte aux espèces » 41
6.4.2.4 Procédure « Faune en détresse » 42
7 Conclusion 43
Bibliographie 44
Annexe 1 : Charte des Refuges LPO 45

Table des illustrations

Carte 1 : Vue aérienne du parc du Peuple de l'Herbe 2
Carte 2 : Localisation des points d'écoute de l'avifaune 4
Tableau 1 : Fréquence de contact des espèces contactées sur les points d'écoute 6
Figure 1 : Nombre d'espèces nicheuses par point d'écoute catégorie d'habitat 7
Carte 3 : Localisation des points d'écoute nocturne 8
Carte 4 : localisation des points d'observation des zones humides 9
Tableau 2 : Bilan de l'inventaire des oiseaux d'eau et des limicoles 10
Tableau 3 : Liste des espèces contactées en 2019 12
Figure 2 : Composition de l'avifaune en fonction des grands types d'habitat 12
Tableau 4 : Liste des espèces à caractère patrimonial 15
Carte 5 : zone d'aménagement favorable pour le Martin-pêcheur 34
Carte 6 : zones de mares à protéger 36

1 Contexte

Suite à la réalisation d'un inventaire faune-flore complet entre juin 2011 et juin 2012 et à la rédaction d'un plan de gestion pour la période 2015-2019 dans le cadre de la création du Parc du Peuple de l'herbe, le Conseil départemental des Yvelines a sollicité la LPO IDF (Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France) afin d'inscrire le site dans le réseau des « Refuges LPO Collectivités ».

« *Refuge LPO Collectivités* » est un agrément attribué par la LPO, basé sur une charte (voir annexe 1) que la collectivité s'engage à respecter. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention renouvelable d'une durée de 5 ans.

L'adhésion au réseau des « Refuges LPO Collectivités » est basée sur la réalisation d'un diagnostic écologique dans lequel figure un programme d'actions sur 5 ans pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité.
En 2014, à la demande du Conseil départemental des Yvelines, cette phase de diagnostic écologique a été remplacée par une phase de relecture et de validation par la LPO du plan de gestion 2015-2019.

Afin de procéder au renouvellement de l'adhésion au réseau des « Refuges LPO Collectivités » pour la période 2020-2024, un diagnostic faune-flore a été programmé en 2019 mais à la demande du Conseil départemental des Yvelines, ce diagnostic a été revu avec juste une étude des populations d'oiseaux du Parc du Peuple de l'herbe.

Ce rapport présente donc les résultats des inventaires de l'avifaune réalisés en 2019, les enjeux de conservation liés au site et les recommandations qui en découlent en termes de conditions d'accueil en particulier pour les espèces patrimoniales.

2 Zone d'étude

La zone d'étude est localisée au niveau du parc du Peuple de l'herbe situé sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy. Il s'agit d'une zone à caractère naturel de 113 ha située à la pointe de la boucle de Chanteloup classée en ZNIEFF de type II et en Espace Naturel Sensible.

Le parc du Peuple de l'Herbe se présente comme un vaste espace ouvert composé principalement de friches herbacées et arbustives et de plans d'eau. Le parc se caractérise par ailleurs par sa localisation en bord de Seine et la présence d'une ripisylve naturelle. Le reste de l'espace naturel correspond à une zone boisée et des bosquets.

La diversité de ces milieux et leurs proportions relatives sont très intéressants dans le contexte principalement forestier et agricole de la région Ile-de-France.
Le site présente donc un très fort potentiel d'accueil pour les espèces liées aux zones humides et pour les espèces liées aux milieux ouverts. Les orientations prévues dans le plan de gestion 2015-2019 sont donc très favorables à la catégorie des espèces des milieux ouverts et agricoles qui représente un enjeu de conservation compte tenu de leur tendance d'évolution très défavorable au niveau national et régional.

Compte tenu de ses caractéristiques, le parc du Peuple de l'Herbe présente également un fort potentiel d'accueil en période de migration (milieux ouverts) et d'hivernage (plans d'eau).

La carte 1 présente une vue aérienne du site.

Carte 1 : Vue aérienne du parc du Peuple de l'Herbe

3 Méthodologie des inventaires ornithologiques

3.1 Passereaux

Deux sorties ont été programmées en avril et en juin afin de mettre en évidence la nidification des passereaux.

L'inventaire des oiseaux nicheurs a été réalisé par la méthode des points d'écoute. Il s'agit d'une méthode semi-quantitative qui permet de déterminer l'abondance relative des espèces et de couvrir l'ensemble d'un site en échantillonnant tous les milieux présents. Elle présente une grande fiabilité pour caractériser le peuplement avien du site.
Cette méthode repose sur la reconnaissance auditive des chants d'oiseaux, spécifiques de chaque espèce. En effet, en période de nidification, les couples nicheurs se cantonnent à un territoire dont la possession est signalée par le chant du mâle. Cette méthode est adaptée pour les études touchant aux relations entre les milieux et les oiseaux et elle assure une bonne reproductibilité.

En pratique, la méthode des points d'écoute consiste à effectuer en un point donné pendant un temps déterminé, un comptage de tous les oiseaux vus et entendus (mâles chanteurs, couples, groupes familiaux et individus isolés). Deux passages sont effectués sur chaque point entre le 1er avril et le 15 juin de part et d'autre du 8 mai afin de contacter les espèces nicheuses précoces et les espèces migratrices nichant le plus tardivement.
Les inventaires doivent se faire par temps sec et en absence de vent fort. En effet, les manifestations et les émissions sonores des oiseaux sont moins perceptibles par temps humide et venté. Par ailleurs, les oiseaux sont moins actifs dans ces conditions et donc plus discrets.

3.2 Rapaces diurnes

Deux sorties ont été programmées en mars, lors de la période des parades, et en juin lors de la période d'envol des jeunes, afin de mettre en évidence la nidification des rapaces diurnes (faucons, éperviers, buses…).

La période des parades correspond à la phase d'installation des oiseaux sur un site de nidification au cours de laquelle les adultes émettent des cris spécifiques et effectuent des démonstrations aériennes.
La période d'envol des jeunes correspond à la période où les jeunes sont particulièrement détectables en raison de leurs cris de quémandage.

Les indices de présence tels que les pelotes de réjections, les aires et les traînées de guano sous les perchoirs ont également fait l'objet de recherches.

Les périodes de la journée favorables aux observations sont la fin de matinée et l'après-midi, pendant lesquelles les courants chauds ascendants permettent aux rapaces de planer.

3.3 Rapaces nocturnes

Trois sorties ont été programmées en mars, mai et juillet afin de mettre en évidence la nidification des rapaces nocturnes. Ces trois sorties permettent de couvrir la période de nidification à la fois des espèces précoces et des espèces tardives, et ainsi de s'assurer que chaque espèce bénéficie au moins de deux passages.

Deux méthodes ont été utilisées dans le cadre des inventaires au parc du peuple de l'herbe : l'écoute passive et la technique de la « repasse ». Cette méthodologie est basée sur le protocole mis en place dans le cadre l'enquête nationale sur les rapaces nocturnes 2015-2017.
Le principe consiste à parcourir le site en s'arrêtant au niveau de points d'écoute dont l'emplacement est défini à l'avance, et à diffuser le chant d'une ou plusieurs espèces afin d'inviter les autres mâles à se manifester.

L'utilisation de la technique de la « repasse » a été privilégiée car elle demeure nécessaire pour augmenter le taux de détection régulièrement très faible des rapaces nocturnes lors d'une écoute passive. Les inventaires débutent au moins 30 minutes après le coucher du soleil et se terminent au plus tard à 1h du matin à condition que la température ne soit pas inférieure à 5°C.

3.4 Oiseaux d'eau et limicoles

Deux sorties ont été programmées afin de mettre en évidence la nidification des espèces d'oiseaux d'eau (canards, cygnes, bernaches, sternes, mouettes, foulques, poules d'eau, grèbes…).
La première sortie a été programmée en mars afin de mettre en évidence la formation de couples et la deuxième sortie a été programmée en juin afin de mettre en évidence le succès de la reproduction.

Le même protocole a été mis en place pour la nidification des espèces de limicoles (chevaliers, bécasseaux, barges, avocettes, échasses…) avec une sortie en avril et l'autre en juin pour le succès de la reproduction.

Les recherches ont consisté à parcourir l'ensemble du linéaire des berges des plans d'eau en réalisant des observations à l'aide d'une longue-vue au niveau des principaux points de vue pendant une durée minimale de 30 minutes par point afin d'identifier et de dénombrer l'ensemble des individus et des espèces présentes.

4 Résultats des inventaires

4.1 Passereaux

Les sorties ont été réalisées le 23 avril et le 17 juin 2019. Onze points d'écoute ont été définis sur le site et la durée d'écoute sur chaque point a été fixée à 10 minutes. La localisation des points d'écoute est présentée dans la carte 2.

Carte 2 : Localisation des points d'écoute de l'avifaune

Le tableau 1 présente la liste des espèces qui ont été répertoriées dans le cadre des inventaires par points d'écoutes en 2019 en précisant le type d'habitat et le statut de nidification (N) de chaque espèce.

Les espèces sont classées en fonction de leur fréquence de contact par ordre décroissant. Il s'agit du rapport entre le nombre de points sur lesquels l'espèce est contactée après les deux passages et le nombre total de points réalisés après les deux passages (n=22).

N°	Espèce	Nom scientifique	Habitat	N	Fréq	Groupe
1	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Généraliste	X	86%	I
2	Fauvette grisette	*Sylvia communis*	Milieux ouverts	X	77%	
3	Pie bavarde	*Pica pica*	Milieux bâtis	X	77%	
4	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Milieux forestiers	X	77%	
5	Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	Généraliste	X	73%	II
6	Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Milieux forestiers	X	68%	
7	Pigeon ramier	*Columba palumbus*	Généraliste	X	59%	
8	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	Milieux humides	X	55%	
9	Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	Milieux forestiers	X	50%	
10	Tarier pâtre	*Saxicola torquata*	Milieux ouverts	X	50%	
11	Corneille noire	*Corvus corone*	Généraliste	X	41%	III
12	Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	Milieux ouverts	X	41%	
13	Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	Généraliste	X	36%	
14	Mésange charbonnière	*Parus major*	Généraliste	X	36%	
15	Merle noir	*Turdus merula*	Généraliste	X	32%	
16	Mésange bleue	*Parus caeruleus*	Généraliste	X	32%	
17	Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Généraliste	X	32%	
18	Foulque macroule	*Fulica atra*	Milieux humides	X	27%	
19	Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	Généraliste	X	27%	
20	Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	Milieux humides	X	27%	
21	Pic vert	*Picus viridis*	Généraliste	X	27%	
22	Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	Milieux humides	X	23%	IV
23	Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	Généraliste	X	23%	
24	Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	Milieux forestiers	X	23%	
25	Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Milieux ouverts	X	18%	
26	Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	Milieux forestiers	X	18%	
27	Gallinule poule-d'eau	*Gallinula chloropus*	Milieux humides	X	18%	
28	Héron cendré	*Ardea cinerea*	Milieux humides		18%	
29	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Milieux humides		18%	
30	Moineau domestique	*Passer domesticus*	Milieux bâtis		18%	
31	Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Milieux humides	X	14%	
32	Choucas des tours	*Corvus monedula*	Milieux bâtis		14%	
33	Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	Milieux humides	X	14%	
34	Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	Milieux forestiers	X	14%	
35	Martinet noir	*Apus apus*	Milieux bâtis		14%	
36	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Milieux bâtis		9%	
37	Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	Milieux humides	X	9%	
38	Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	Milieux humides		9%	
39	Rousserolle verderolle	*Acrocephalus palustris*	Milieux humides	X	9%	
40	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Milieux humides		5%	
41	Bernache du Canada	*Branta canadensis*	Milieux humides	X	5%	
42	Corbeau freux	*Corvus frugilegus*	Milieux ouverts		5%	
43	Coucou gris	*Cuculus canorus*	Milieux forestiers	X	5%	
44	Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*	Milieux ouverts		5%	
45	Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Milieux ouverts		5%	
46	Grive musicienne	*Turdus philomelos*	Milieux forestiers	X	5%	
47	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*	Milieux bâtis		5%	
48	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Milieux humides		5%	

N°	Espèce	Nom scientifique	Habitat	N	Fréq	Groupe
49	Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	Milieux forestiers	X	5%	IV
50	Pic épeiche	*Dendrocopos major*	Milieux forestiers	X	5%	
51	Pigeon biset domestique	*Columba livia domestica*	Milieux bâtis		5%	
52	Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	Milieux ouverts		5%	
53	Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	Milieux bâtis		5%	
54	Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	Milieux humides	X	5%	
55	Serin cini	*Serinus serinus*	Milieux bâtis	X	5%	
56	Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	Milieux bâtis		5%	

Tableau 1 : Fréquence de contact des espèces contactées sur les points d'écoute

Dans le cadre des inventaires par points d'écoute 56 espèces ont été contactées dont 39 ont été identifiées comme nicheuses. Il s'agit d'une diversité remarquable compte tenu du contexte urbain environnant et du fait que les inventaires ont été réalisés par une méthode d'échantillonnage qui est par définition non exhaustive.

La classification présentée dans le tableau 1 distingue 4 catégories d'espèces selon leur fréquence de contact :

- 4 espèces identifiées comme nicheuses ont une fréquence supérieure à 75%. Elles constituent le groupe I ou « espèces très fréquentes ».
- 6 espèces identifiées comme nicheuses ont une fréquence comprise entre 50% et 75%. Elles constituent le groupe II ou « espèces fréquentes ».
- 11 espèces identifiées comme nicheuses ont une fréquence comprise entre 25% et 50%. Elles constituent le groupe III ou « espèces moins fréquentes ».
- 35 espèces dont 18 espèces identifiées comme nicheuses ont une fréquence inférieure à 25%. Elles constituent le groupe IV ou « espèces peu fréquentes ».

Les groupes I et II regroupent les espèces qui caractérisent le mieux l'avifaune de la zone d'étude. On constate que toutes les catégories d'espèces sont représentées au sein de ces groupes ce qui souligne la diversité des habitats alors que dans les espaces verts urbains classiques, l'avifaune est caractérisée par la prédominance des espèces généralistes et des espèces liées aux milieux bâtis et forestiers.

Les espèces des groupes III et IV reflètent la proportion des différents milieux représentés au sein du parc (ouverts, humides et forestiers) ainsi que l'environnement urbain dans lequel le parc s'inscrit.

La présence d'espèces spécialistes des milieux ouverts au sein du groupe I (Fauvette grisette) et du groupe II (Tarier pâtre) constitue un élément remarquable de l'avifaune et souligne que ce type d'habitat est particulièrement développé au sein du parc.

La présence d'une espèce spécialiste des milieux humides au sein du groupe II est également un élément remarquable à souligner dans la mesure où cette catégorie d'espèces est inféodée aux zones humides et ne peut donc être contactée que sur un nombre limité de points.
Cette fréquence élevée de la Sterne pierregarin s'explique par l'envergure de déplacement de cette espèce et par conséquent, s'explique par le développement des milieux humides au sein du parc et à proximité immédiate (linéaire fluvial).

En termes d'habitats, le tableau 1 distingue 5 catégories d'espèces selon leur spécialisation par rapport à 4 grands types d'habitat :

- les espèces spécialistes des milieux forestiers,
- les espèces spécialistes des milieux bâtis,
- les espèces spécialistes des milieux humides,
- les espèces spécialistes des milieux ouverts ou agricoles,
- les espèces généralistes.

Cette classification est basée sur les catégories établies par le CRBPO pour analyser la spécialisation des espèces. La catégorie des espèces des milieux humides a été créée pour les besoins de l'étude.

Afin d'étudier comment les espèces se répartissent sur le site, la figure 1 présente le nombre d'espèces nicheuses par point d'écoute en fonction des différentes catégories d'habitat.

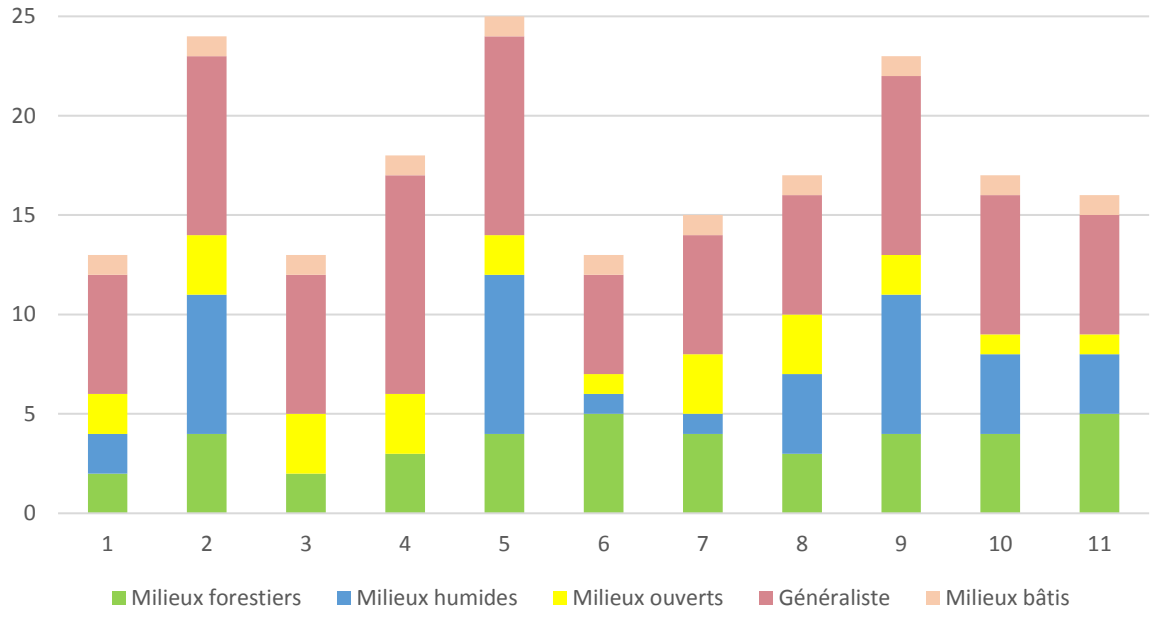

Figure 1 : Nombre d'espèces nicheuses par point d'écoute catégorie d'habitat

Le nombre d'espèces nicheuses par point varie de 13 à 25 espèces. Malgré cette variabilité, toutes les catégories d'espèces sont représentées sur la quasi-totalité des points ce qui reflète le développement des différents types d'habitat sur l'ensemble du site.

Les points associés à une diversité spécifique comptant plus de 20 espèces nicheuses (points n°2, 5 et 9) sont localisées au niveau des zones humides où la détection des espèces de cette catégorie est la plus forte.

Les points associés à une diversité spécifique comptant entre 15 et 20 espèces (points n°8, 10 et 11) sont localisés à proximité des zones humides et permettent donc de capter une partie des espèces de cette catégorie.

Les points associés à une diversité spécifique comptant entre 10 et 15 espèces (points n°1, 3 et 6) sont localisées à proximité des entrées et au niveau des principaux secteurs de fréquentation et de déplacement du public (aire de jeux, parking, zones de pique-nique).

Seul le point 4 présente une diversité comparable à celles des points localisés à proximité des zones humides (entre 15 et 20 espèces) alors qu'aucune espèce spécialiste des milieux humides n'a été contactée sur ce point. Ce constat est liée à la localisation du point qui permet de capter des espèces

des milieux ouverts et forestiers du parc ainsi que des espèces généralistes et spécialistes des milieux bâtis liées à l'environnement urbain du parc.

En termes de diversité, les zones à enjeux sont donc localisées au niveau des zones humides mais également au niveau des zones de nidification des espèces spécialistes des milieux ouverts (Fauvette grisette, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse, Hypolaïs polyglotte).

4.2 Rapaces diurnes

Les sorties ont été effectuées le 26 mars et le 18 juin 2019.

Les recherches et les observations n'ont pas permis de récolter d'indice de nidification de rapaces diurnes au parc du peuple de l'herbe.

En revanche, les observations ont permis de mettre en évidence que le site est utilisé par le Faucon crécerelle pour la recherche de nourriture. Un mâle a été observé en comportement de chasse (vol sur place ou du Saint-Esprit) au niveau de la grande zone de prairie localisée entre l'étang de la Vieille Ferme et l'étang de la Galliotte.

Plusieurs espèces sont susceptibles de s'installer sur le site dans la strate arborée des zones boisées ou bocagères (Épervier d'Europe, Faucon hobereau, Buse variable, Bondrée apivore) mais la fréquentation et à l'aménagement du site peuvent constituer des facteurs limitant l'installation de ces espèces particulièrement sensibles au dérangement, en particulier la circulation à proximité du site de nidification.

4.3 Rapaces nocturnes

Les trois sorties ont été effectuées le 27 mars, le 7 mai et le 11 juillet 2019. Cinq points d'écoute nocturne ont été définis sur le site. La localisation de ces points est présentée dans la carte 3.

Carte 3 : Localisation des points d'écoute nocturne

Les recherches et les observations n'ont pas permis de récolter d'indice de nidification de rapaces nocturnes au sein du parc du peuple de l'herbe.

En revanche, un mâle et une femelle de Chouette hulotte ont été contactés à l'occasion de la dernière sortie suite à l'utilisation de la technique de la repasse au niveau des berges de Seine. Compte tenu de l'absence de contact au cours des deux premières sorties et de la biologie de l'espèce, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un couple nicheur à proximité du parc ou s'il s'agit de deux jeunes nés dans les environs en phase de dispersion.

4.4 Les oiseaux d'eau et les limicoles

Les sorties ont été effectuées le 26 mars, le 24 avril et le 18 juin.

Compte tenu des caractéristiques des étangs du parc (taille, forme, présence de végétation rivulaire), un point d'observation a été localisé sur l'étang de la Vieille Ferme et cinq points d'observation ont été localisés sur l'étang de la Galiotte. La carte 4 présente la localisation des points d'observation. Compte tenu de l'intérêt de cet habitat et de sa localisation, un point d'observation a également été défini au niveau du secteur des mares.

Carte 4 : localisation des points d'observation des zones humides

Sur les 18 espèces spécialistes des zones humides contactées au cours des différentes phases d'inventaire (voir bilan général), 16 espèces, dont au moins 10 sont identifiées comme nicheuses, ont été contactées au cours des sorties effectuées dans le cadre de l'inventaire des oiseaux d'eau et des limicoles.

Le bilan des observations réalisées au cours de chaque sortie est présenté dans le tableau 2.

N°	Nom vernaculaire	26/03/2019	24/04/2019	18/06/2019	Nicheur
1	Bernache du Canada	Galliotte (1 individu) et Vieille Ferme (4 individus)	Galliotte et Vieille Ferme	Vieille Ferme (3 juvéniles)	X
2	Bruant des roseaux	Roselière Galliotte (1 individu)	Vieille Ferme (chant et couple)	Les mares (vu et chant)	X
3	Canard colvert	Galliotte et Vieille Ferme	Galliotte (8 juv) et Vieille Ferme	Galliotte, Vieille Ferme et mares	X
4	Chevalier aboyeur		Galliotte (en vol)		
5	Chevalier culblanc			Les mares (en vol)	
6	Cygne tuberculé	Galliotte (nid) et Vieille Ferme (1 individu)	Galliotte (nid) et Vieille Ferme (1 individu)	Vieille Ferme (1 individu)	X
7	Foulque macroule	Galliotte et Vieille Ferme	Galliotte (4 couples) et Vieille Ferme	Galliotte (2 juvéniles)	X
8	Gallinule poule-d'eau	Galliotte et Vieille Ferme	Galliotte (2 couples)	Galliotte	X
9	Grèbe huppé	Galliotte (6 individus)		Vieille Ferme (6 individus)	
10	Héron cendré	Galliotte (1 individu)	Vieille Ferme (1 individu)	Galliotte (1 individu)	
11	Hirondelle de rivage			Galliotte	
12	Martin-pêcheur d'Europe		Galliotte (1 individu)	Galliotte et Vieille Ferme (1 individu)	
13	Mouette rieuse	Galliotte et Vieille Ferme		Galliotte (3 juv radeau 1 et 1 juv radeau 2)	X
14	Rousserolle effarvatte			Galliotte et mares (chant)	X
15	Rousserolle verderolle			Vieille Ferme (chant)	X
16	Sterne pierregarin	Galliotte (5 individus)	Galliotte (7 à 9 couples sur radeaux 1 et 2)	Galliotte (9 à 11 couples, 2 juv radeau 1)	X

Tableau 2 : Bilan de l'inventaire des oiseaux d'eau et des limicoles

Plusieurs espèces présentent un intérêt particulier compte tenu de leur statut de nidification et de conservation (voir bilan patrimonial). Trois espèces sont identifiées comme nicheuses (Bruant des roseaux, Mouette rieuse et Sterne pierregarin) et deux espèces sont certainement nicheuses dans les environs au niveau du linéaire fluvial ou de la carrière (Martin-pêcheur d'Europe et Hirondelle de rivage).

Les sorties effectuées dans le cadre de l'inventaire des oiseaux d'eau et des limicoles ont également permis de mettre en évidence la présence d'espèces exotiques à caractère envahissant liées aux zones humides. Ces espèces sont représentées par une espèce d'oiseau d'eau (la Bernache du Canada), une espèce de reptile (la Tortue de Floride *Trachemys scripta elegans*) et une espèce de mammifère semi-aquatique (le Ragondin *Myocastor coypus*).

Dans le cadre de la procédure Refuges LPO, des mesures de régulation (stérilisation des œufs), d'effarouchement ou de captures et d'isolement de ces espèces peuvent être envisagées par mesure de précaution mais les mesures de contrôle et d'élimination par destruction des individus ne peuvent pas être envisagées à moins que l'impact sur les espèces indigènes ou sur les habitats soit important.

4.5 Bilan général

Le tableau 3 présente la liste des espèces contactées et des espèces identifiées comme nicheuses (N) dans le cadre des inventaires réalisés en 2019.

N°	Espèce	Nom scientifique	Habitat	N
1	Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	Généraliste	X
2	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Milieux humides	
3	Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Milieux ouverts	X
4	Bernache du Canada	*Branta canadensis*	Milieux humides	X
5	Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Milieux humides	X
6	Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	Milieux humides	X
7	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Milieux bâtis	
8	Chevalier aboyeur	*Tringa nebularia*	Milieux humides	
9	Chevalier culblanc	*Tringa ochropus*	Milieux humides	
10	Choucas des tours	*Corvus monedula*	Milieux bâtis	
11	Chouette hulotte	*Strix aluco*	Milieux forestiers	
12	Corbeau freux	*Corvus frugilegus*	Milieux ouverts	
13	Corneille noire	*Corvus corone*	Généraliste	X
14	Coucou gris	*Cuculus canorus*	Milieux forestiers	X
15	Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	Milieux humides	X
16	Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	Généraliste	X
17	Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*	Milieux ouverts	
18	Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	Milieux ouverts	
19	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Généraliste	X
20	Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Milieux ouverts	
21	Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	Milieux forestiers	X
22	Fauvette grisette	*Sylvia communis*	Milieux ouverts	X
23	Foulque macroule	*Fulica atra*	Milieux humides	X
24	Gallinule poule-d'eau	*Gallinula chloropus*	Milieux humides	X
25	Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	Milieux humides	
26	Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	Milieux humides	X
27	Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	Milieux forestiers	X
28	Grive musicienne	*Turdus philomelos*	Milieux forestiers	X
29	Héron cendré	*Ardea cinerea*	Milieux humides	
30	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*	Milieux bâtis	
31	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Milieux humides	
32	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Milieux bâtis	
33	Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	Généraliste	X
34	Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	Milieux ouverts	X
35	Martinet noir	*Apus apus*	Milieux bâtis	
36	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Milieux humides	
37	Merle noir	*Turdus merula*	Généraliste	X
38	Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	Milieux forestiers	X
39	Mésange bleue	*Parus caeruleus*	Généraliste	X
40	Mésange charbonnière	*Parus major*	Généraliste	X
41	Moineau domestique	*Passer domesticus*	Milieux bâtis	
42	Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	Milieux humides	X

N°	Espèce	Nom scientifique	Habitat	N
43	Pic épeiche	*Dendrocopos major*	Milieux forestiers	X
44	Pic vert	*Picus viridis*	Généraliste	X
45	Pie bavarde	*Pica pica*	Milieux bâtis	X
46	Pigeon biset domestique	*Columba livia domestica*	Milieux bâtis	
47	Pigeon ramier	*Columba palumbus*	Généraliste	X
48	Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Généraliste	X
49	Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	Milieux ouverts	
50	Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	Milieux forestiers	X
51	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Milieux forestiers	X
52	Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	Généraliste	X
53	Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	Milieux forestiers	X
54	Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	Milieux bâtis	
55	Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	Milieux humides	X
56	Rousserolle verderolle	*Acrocephalus palustris*	Milieux humides	X
57	Serin cini	*Serinus serinus*	Milieux bâtis	X
58	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	Milieux humides	X
59	Tarier pâtre	*Saxicola torquata*	Milieux ouverts	X
60	Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	Milieux bâtis	
61	Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Milieux forestiers	X
62	Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	Milieux bâtis	

Tableau 3 : Liste des espèces contactées en 2019

En 2019, 62 espèces d'oiseaux ont été contactées dans le cadre des inventaires au parc du Peuple de l'herbe dont 39 ont été identifiées comme nicheuses.

Afin de caractériser l'avifaune du parc du Peuple de l'herbe, les deux diagrammes de la figure 2 présente la composition de l'avifaune globale et de l'avifaune nicheuse en fonction des grands types d'habitats.

Figure 2 : Composition de l'avifaune en fonction des grands types d'habitat

Cette diversité d'espèces est remarquable en contexte urbain et reflète la diversité des habitas présents au sein du parc et dans les environs.

Une partie de l'avifaune est donc représentée par des espèces communes ou très communes dans les espaces verts urbains sans affinité particulière (espèces généralistes) ou liées aux milieux bâtis et forestiers.

Toutefois, le parc du Peuple de l'herbe se caractérise par la présence d'espèces inféodées à des milieux humides et ouverts qui présentent un intérêt patrimonial compte tenu de leur rareté au niveau local ou de leur statut de conservation au niveau régional, national ou européen.

La proportion des espèces généralistes et des espèces spécialistes des milieux bâtis reflète le caractère urbain de l'environnement du parc tandis que la proportion des espèces spécialistes des milieux forestiers, humides et ouverts souligne la diversité des habitats au sein du site.

Par ailleurs, la proportion des espèces spécialistes des milieux ouverts est remarquable car cette catégorie est en général rare voire absente de l'avifaune nicheuse dans les espaces verts urbains compte tenu des exigences écologiques de ces espèces.

Outre la diversité et la spécialisation des espèces, l'intérêt de l'avifaune est également lié au statut d'abondance des espèces dans la région considérée et aux différents statuts de protection et de conservation dont les espèces peuvent bénéficier.

5 Bilan patrimonial et enjeux de conservation

5.1 Les espèces patrimoniales

Le caractère patrimonial d'une espèce en période de nidification est lié à l'inscription de celle-ci sur une des listes suivantes, à caractère juridique ou non, établies par la communauté scientifique :

- À l'échelle européenne :
    - L'espèce est inscrite à l'annexe I de la "Directive oiseaux" (DO I)
    - L'espèce est en « Forte baisse » en Europe (VORISEK *et al.*, 2018)
- À l'échelle nationale :
    - L'espèce est classée dans les catégories "Quasi-Menacée" (NT), "Vulnérable" (VU), "En danger" (EN), "En danger critique d'extinction" (CR) ou "Espèce éteinte en métropole" (RE) sur la liste rouge nationale (LRN) des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).
- À l'échelle régionale :
    - L'espèce est classée dans les catégories "Quasi-Menacée" (NT), "Vulnérable" (VU), "En danger" (EN), "En danger critique d'extinction" (CR) ou "Espèce disparue en Ile-de-France" (RE) dans la liste rouge régionale (LRR) des oiseaux nicheurs (ARB, 2018)
    - L'espèce est répertoriée comme nicheuse "Rare", "Très rare" ou "Occasionnelle" en Île-de-France (LE MARECHAL *et al.,* 2013)
    - L'espèce est inscrite la liste régionale des espèces pour la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP)
    - L'espèce est déterminante pour la création de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Le tableau 4 présente la liste des espèces à caractère patrimonial répertoriées dans le cadre des inventaires de l'avifaune en 2019. Les critères de patrimonialité sont figurés en **caractères gras**. Les abréviations du tableau correspondent aux abréviations entre parenthèses ci-dessus

N°	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat	N	DO I	Evolution Europe	LRN	LRR	Nicheur IDF	ZNIEFF IDF (couples nicheurs)	SCAP
1	Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	Généraliste	X		baisse modérée	LC	NT	Abondant	-	-
2	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Milieux humides			baisse modérée	CR	RE	Occasionnel	10	X
3	Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Milieux ouverts	X		stable	LC	NT	Commun	-	-
4	Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Milieux humides	X		baisse modérée	EN	EN	Commun	-	-
5	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Milieux bâtis			augmentation modérée	VU	NT	Commun	-	-
6	Coucou gris	*Cuculus canorus*	Milieux forestiers	X		augmentation modérée	LC	NT	Commun	-	-
7	Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	Milieux ouverts			baisse modérée	NT	NT	Peu commun	-	-
8	Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Milieux ouverts			stable	LC	NT	Peu Commun	-	-
9	Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	Milieux forestiers	X		baisse modérée	NT	VU	Très Commun	-	-
10	Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	Milieux humides			-	LC	LC	Peu Commun	300	-
11	Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	Milieux humides	X		baisse modérée	LC	LC	Peu Commun	130	-
12	Héron cendré	*Ardea cinerea*	Milieux humides			augmentation modérée	LC	LC	Peu Commun	25	-
13	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	Milieux bâtis			baisse modérée	NT	NT	Commun	-	-
14	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Milieux humides			-	LC	VU	Commun	-	-
15	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Milieux bâtis			stable	NT	VU	Commun	-	-

N°	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat	N	DO I	Evolution Europe	LRN	LRR	Nicheur IDF	ZNIEFF IDF (couples nicheurs)	SCAP
16	Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	Généraliste	X		stable	LC	NT	Commun	-	-
17	Linotte mélodieuse	*Linaria cannabina*	Milieux ouverts	X		baisse modérée	VU	VU	Commun	-	-
18	Martinet noir	*Apus apus*	Milieux bâtis			stable	NT	LC	Très Commun	-	-
19	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Milieux humides		X	stable	VU	LC	Rare	5	-
20	Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	Milieux forestiers	X		stable	LC	NT	Très Commun	-	-
21	Moineau domestique	*Passer domesticus*	Milieux bâtis			baisse modérée	LC	VU	Abondant	-	-
22	Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	Milieux humides	X		baisse modérée	NT	LC	Commun	-	-
23	Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	Milieux ouverts			baisse modérée	VU	EN	Peu Commun	5	-
24	Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	Milieux forestiers	X		baisse modérée	NT	EN	Commun	-	-
25	Serin cini	*Serinus serinus*	Milieux bâtis	X		baisse modérée	VU	EN	Commun	-	-
26	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	Milieux humides	X	X	-	LC	VU	Peu Commun	10	X
27	Tarier pâtre	*Saxicola rubicola*	Milieux ouverts	X		-	NT	VU	Peu Commun	-	-
28	Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	Milieux bâtis			stable	VU	VU	Abondant	-	-

Tableau 4 : Liste des espèces à caractère patrimonial

28 espèces présentent donc un caractère patrimonial mais toutes ces espèces ne présentent pas le même degré d'intérêt et ne sont pas nécessairement associées à un enjeu de conservation dans le contexte du parc du Peuple de l'herbe.
Compte tenu des caractéristiques et des potentialités d'accueil du site d'étude, les espèces dont l'intérêt patrimonial est le plus fort sont représentées par les espèces identifiées comme nicheuses ou susceptibles de le devenir, peu abondantes localement et dont les statuts de conservation sont défavorables.

Certaines espèces nicheuses ne sont pas pour autant liées à un enjeu de conservation dans le contexte du parc du Peuple de l'herbe car ces espèces présentent une abondance locale forte qui ne reflète pas leur statut au niveau national ou régional. C'est le cas de l'Accenteur mouchet dont la fréquence d'observation sur le site est de 73%.

Certaines espèces nicheuses ne sont pas associées à un enjeu de conservation dans le contexte du parc du Peuple de l'herbe car elles présentent un statut favorable au niveau régional qui ne reflète pas leur statut au niveau national. C'est le cas de la Mouette rieuse.

Certaines espèces déterminantes ZNIEFF en période de nidification ne sont pas associées à un enjeu de conservation dans le contexte du parc du Peuple de l'herbe car elles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la création de ZNIEFF en Ile-de-France. Deux espèces ne sont pas nicheuses sur le site (Grand cormoran, Héron cendré) et une espèce nicheuse présente un effectif local beaucoup trop faible par rapport au nombre de couples nicheurs nécessaires (Grèbe huppé).
En revanche, une espèce mérite une attention particulière compte tenu de son très mauvais état de conservation ; la Bécassine des marais.

Certaines espèces sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs au niveau national et/ou régional mais il s'agit d'espèces qui ne sont pas identifiées comme nicheuses et qui utilisent le site en période de migration ou d'hivernage. C'est le cas du Pipit farlouse et de la Fauvette babillarde.

Certaines espèces inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs utilisent les milieux ouverts et humides pour la recherche de nourriture mais ne sont pas susceptibles de trouver des conditions favorables à leur nidification sur le site dans la mesure où elles nichent à la faveur des zones de bâti environnantes. C'est le cas l'Hirondelle rustique et du Martinet noir.
En revanche, deux espèces liées aux milieux bâtis et aux statuts comparables sont susceptibles de nicher sur le site grâce à la présence de nichoirs. C'est le cas du Moineau domestique et de l'Hirondelle de fenêtre.

Certaines espèces identifiées comme nicheuses présentent un statut incertain (catégorie « quasi-menacée ») au niveau régional et ces espèces bénéficient de conditions tout à fait favorables liées au développement des milieux ouverts et forestiers et ne présentent donc pas d'enjeu à court terme dans le contexte du Parc du Peuple de l'herbe. C'est le cas de la Bergeronnette grise, de la Mésange à longue queue et du Coucou gris.

Les éléments de description suivants présentent les espèces identifiées comme prioritaires en termes de conservation dans le contexte du Parc du Peuple de l'herbe compte tenu des caractéristiques et des potentialités d'accueil du site. Ces espèces sont représentées par la Sterne pierregarin, le Martin-pêcheur d'Europe, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse, l'Hypolaïs polyglotte, le Pouillot fitis, la Fauvette des jardins, le Bruant des roseaux et le Faucon crécerelle.

5.1.1 La Sterne pierregarin

Sterne pierregarin - ©JF.MAGNE/LPO

La Sterne pierregarin fréquente tous sortes de zones humides (lacs, étangs, rivières, fleuves, rivages littoraux) tout au long de son cycle annuel. En période de nidification, elle recherche des milieux minéralisés (îlots, bancs de sable et de galets) pour former des colonies de reproduction.
En Ile-de-France, elle se reproduit dans les anciennes sablières, sur les îlots dénudés ou faiblement végétalisés des plans d'eau et elle accepte volontiers les structures artificielles (radeaux) installés à son attention sur des plans d'eau des parcs urbains ou des bases de loisirs. Elle peut également nicher sur les toits de bâtiments industriels (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

La Sterne pierregarin est une espèce coloniale et les couples s'installent alors très près les uns des autres et restent très fidèles au site de nidification. Le nid est généralement constitué d'une simple excavation ou dépression sur le substrat ou plus rarement dans la végétation. Il est parfois garni de quelques débris végétaux.

La Sterne pierregarin se nourrit presque exclusivement des poissons de petite taille (2,5 à 8 cm). En eau douce, les poissons de la famille des Cyprinidés (Ablettes, Gardons…) sont les plus consommés.

En France, l'espèce est stable depuis 2001 (JIGUET, 2018) et n'est pas considérée comme une espèce menacée dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Ile-de-France, c'est une espèce nicheuse peu commune classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, les sorties effectuées dans le cadre de l'inventaire des oiseaux d'eau a permis d'estimer l'effectif de la population nicheuse entre 9 et 11 couples. Compte tenu des dates prévisionnelles de sorties, la nidification de l'espèce a pu être mise en évidence mais il n'est pas possible de donner une estimation du nombre total de juvéniles à l'envol.

Au parc du Peuple de l'herbe, cette espèce utilise deux des trois radeaux installés sur l'étang de la Galliotte pour la nidification. En revanche, le radeau présent sur l'étang de la Vieille Ferme n'a pas pu être utilisé car celui-ci s'est décroché et est maintenant positionné au niveau des berges. Le repositionnement de ce radeau sera effectué par le fournisseur mais la date de cette intervention n'est pas encore fixée.

5.1.2 Le Martin-pêcheur d'Europe

Martin-pêcheur d'Europe mâle - © F.LELIEVRE/LPO

En Ile-de-France, le Martin-pêcheur d'Europe fréquente les rives des cours d'eau, lacs, étangs, marais, canaux. En l'absence de site naturel favorable, il peut nicher dans des carrières de sable, dans des cavités artificielles adaptées (nichoirs) ou des structures artificielles telles que des poteaux pourris, des tuyaux d'évacuation, des fissures de rochers, des piles d'un pont et plus rarement dans une cavité d'arbre.
En période de migration et d'hivernage, tous les milieux humides peuvent être fréquentés y compris sur le littoral.

Pour la nidification, le Martin-pêcheur d'Europe creuse un terrier dans une paroi abrupte de terre meuble (sable, argile). La profondeur du terrier varie de 25 à 135 cm (en moyenne 60 cm) en fonction de la nature du substrat. La hauteur par rapport au niveau de l'eau varie de 60 cm à plusieurs mètres selon les lieux.

Le Martin-pêcheur se nourrit essentiellement de petits poissons et d'alevins. Il consomme également des têtards et des jeunes amphibiens, des insectes aquatiques et leurs larves, des mollusques et des crustacés (crevettes, écrevisses).

En France, bien que cette espèce soit stable depuis 2001 (JIGUET, 2017), elle est classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, c'est une espèce nicheuse rare en fort déclin entre 2006 et 2017 (VIALET, 2019) mais qui n'est pas considérée comme une espèce menacée dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du peuple de l'herbe, les observations régulières en période de nidification d'un individu sur les deux étangs suggèrent que l'espèce niche dans les environs au niveau de la carrière attenante au parc ou au niveau des berges de Seine. Cette espèce pourrait faire l'objet de mesures favorisant sa nidification par la pose de nichoirs spécifiques.

5.1.3 La Bécassine des marais

Bécassine des marais - ©F.CROSET/LPO

En Ile-de-France, la Bécassine des marais fréquente les vasières des étangs, marais et prairies humides (y compris dans les bassins de rétention ou de lagunage) et les cariçaies (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013). La niche écologique de cette espèce requiert un substrat organique (terre, vase, tourbe), un sol saturé en eau jusqu'à un sol inondé dont la hauteur d'eau n'excède pas 10 cm et une végétation herbacée ne dépassant pas 20 cm.
Pour les migrateurs et les hivernants, la qualité du milieu prime sur son étendue et un site d'hivernage est occupé régulièrement et peut être quitté temporairement en cas d'inondation, de sécheresse ou de gel puis les oiseaux reviennent quand les conditions sont à nouveau favorables (JOHANNOT & WELTZ, 2012a).

La Bécassine des marais se nourrit en sondant le sol de vers, d'insectes et de leurs larves, de gastéropodes, de crustacés. Elle se nourrit également de graines plantes aquatiques et de fragments végétaux.

En France, la Bécassine des marais est une espèce classée « En danger critique d'extinction » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Ile-de-France, la Bécassine des marais est une espèce migratrice peu commune et une espèce hivernante rare mais n'est plus une espèce nicheuse d'après la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, un individu a été observé au niveau de la roselière de l'étang de la Galliotte le 23/04/19. Cette espèce utilise donc le site au moins en période de migration mais il est tout à fait possible que le site joue également le rôle de site d'hivernage.

5.1.4 Le Chardonneret élégant

Chardonneret élégant – ©LPO-Île-de-France /A.BLOQUET

Le Chardonneret élégant occupe une grande variété d'habitats mêlant milieux arborés pour la nidification et milieux ouverts pour la nourriture. En Île-de-France, le Chardonneret élégant niche dans les petits boisements, les jeunes plantations, les friches, les marais, les jardins et les parcs. Il évite les forêts denses et les zones agricoles les plus intensives. Plutôt solitaires en période de reproduction, les chardonnerets sont grégaires en hiver et forment des groupes pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est construit en général à l'extrémité d'une branche extérieure et assez basse d'un arbre, si possible dans une enfourchure bien dissimulée dans le feuillage et surplombant un vide de quelques mètres.

Le Chardonneret élégant se nourrit de fruits et de graines de plantes sauvages ou cultivées, notamment de chardons, cardères, séneçons, centaurées…

En France, le Chardonneret élégant est une espèce nicheuse en déclin de 35% depuis 2001 (JIGUET, 2018) à tel point que cette espèce est désormais classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Chardonneret élégant reste une espèce commune mais en déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et désormais classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, cette espèce a été contactée mais n'est pas identifiée comme nicheuse alors que les conditions d'accueil actuelles en termes de ressources et d'habitat sont tout à fait favorables à la nidification de cette espèce. Ce constat s'explique par le déclin général des populations mais également par le nourrissage hivernal mis à disposition par les particuliers dans leurs jardins. En effet, le nourrissage hivernal peut être à l'origine d'un phénomène d'urbanisation de l'espèce qui aurait tendance à nicher dans les jardins en périphérie du parc.

5.1.5 Le Verdier d'Europe

Verdier d'Europe – ©LPO-Île-de-France/P.RICHARD

Le Verdier d'Europe occupe la plupart des habitats semi-ouverts et les mosaïques d'habitat associant milieux ouverts et milieux arborés. Il vit dans les parcs, les jardins, les cimetières, les allées arborées, les bosquets, les vergers, les haies, les landes, les lisières et les clairières forestières (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est construit entre 2 et 4 mètres dans le feuillage dense ou persistant d'une plante grimpante (lierre), d'un arbre ou un arbuste (if, thuya, buis), dans une haie ou un buisson épais (genévrier, roncier). Les arbres et arbustes taillés des parcs, des cimetières ou des avenues lui conviennent donc parfaitement.

Essentiellement granivore (graines de plantes sauvages ou cultivées et d'arbres), le Verdier d'Europe mange aussi des baies et des fruits. Le régime alimentaire est complété d'insectes et d'araignées en période d'élevage des jeunes.

En France, le Verdier d'Europe est une espèce nicheuse en déclin de 51% depuis 2001 (JIGUET, 2018) classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Verdier d'Europe est une espèce nicheuse encore commune mais en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et désormais classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, un seul mâle chanteur a été contacté dans le cadre des inventaires en 2019. A l'image du Chardonneret élégant, ce constat s'explique par le déclin des populations au niveau national et régional mais également par le nourrissage hivernal mis à disposition par les particuliers dans leurs jardins.

5.1.6 Le Serin cini

Serin cini – ©LPO-Île-de-France/JOYE D.

Le Serin cini a besoin de quelques arbres bien espacés, si possible résineux, pour chanter et abriter son nid, et d'un terrain riches en herbes folles ouvert et bien ensoleillé. Pour cette raison, il se plaît particulièrement dans les zones suburbaines où il fréquente les parcs, les jardins, les friches, les terrains vagues, les cimetières, les vergers, les cultures maraîchères (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est construit entre 2 et 8 mètres souvent vers l'extrémité d'une branche de conifère indigène ou exotique (épicéa, pin, sapin, thuya, cèdre…) ainsi que dans les arbres fruitiers et parfois dans un lierre, un rosier ou un arbuste (buis, genêt).

Capturant à l'occasion des pucerons et des chenilles, le Serin cini est avant tout un granivore qui exploite de nombreuses plantes spontanées telles que séneçon, mouron, bourse-à-pasteur, plantain, graminées, et une fois les plantes montées en graines, il exploite volontiers les plantes potagères (salades, laitues, chicorées, navets, radis…). En complément, il se nourrit de semences, de bourgeons et de jeunes pousses d'arbres (aulnes, bouleaux, conifères).

En France, le Serin cini est une espèce nicheuse en déclin de 41% depuis 2001 (JIGUET, 2018) classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Verdier d'Europe est une espèce nicheuse encore commune mais en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et désormais classée dans la catégorie « En danger » dans la dernière liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, un couple nicheur a été mis en évidence alors que le site correspond tout à fait aux exigences de l'espèce. Ce constat n'est donc pas lié aux conditions de ressources ou d'habitats mais au très mauvais état de conservation de ses populations au niveau national et régional. Cette espèce présente en effet le statut de conservation le plus défavorable de toutes les espèces identifiées comme nicheuses dans le cadre des inventaires 2019 à l'exception du Bruant des roseaux.

5.1.7 La Linotte mélodieuse

Linotte mélodieuse - ©D.JOYE/LPO

La Linotte mélodieuse recherche des espaces ouverts, à la végétation basse ou clairsemée, parsemés de broussailles, de buissons ou de haies qui lui servent de refuges et de support pour son nid. Elle vit dans les zones agricoles bocagères, les vergers, les friches, les landes, les jardins, les parcs… En forêt, elle occupe les clairières, les parcelles de régénération et les jeunes plantations. En milieu urbain, sa nidification est surtout liée aux friches (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est construit à faible hauteur (entre 0,5 et 1,5 mètre) dans un roncier, un buisson ou un arbuste au feuillage dense (jeune épicéa, genévrier, troène…), parfois même au sol.

Le régime alimentaire est en grande partie composé de graines de Brassicacées (ou crucifères), comme le colza, de Poacées (ou graminées), d'Astéracées (ou composées), comme les chardons ou de Polygonacées comme les Rumex (ou oseilles). Elle se nourrit aussi de graines d'aulnes ou de conifères et de bourgeons. Les insectes et les araignées complètent ponctuellement son alimentation en période de reproduction. Même les jeunes mangent majoritairement des graines.

La Linotte mélodieuse est une espèce nicheuse en déclin en France depuis 1989 (JIGUET, 2018) à tel point que cette espèce est désormais classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (COLAS, 2016).

En Île-de-France, la Linotte mélodieuse reste une espèce commune mais présente une tendance d'évolution en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et est classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, plusieurs couples nicheurs ont été contactés dans le cadre des inventaires par points d'écoute au niveau des deux grands secteurs ouverts du parc. Ce résultat souligne que les conditions d'accueil actuelles en termes d'habitats et de ressources sont tout à fait favorables et doivent être conservées afin de garantir le maintien de cette espèce.

5.1.8 Le Tarier pâtre

Tarier pâtre - ©F.CROSET/LPO

En Île-de-France, le Tarier pâtre fréquente les landes, les friches, y compris en milieu périurbain, mais aussi les près, certaines cultures, les clairières forestières ainsi que certains parcs urbains (LE MARECHAL *et al.*, 2013). La présence de haies est favorable à l'espèce mais n'est pas indispensable.

Le nid du Tarier pâtre est toujours bien caché au sol dans la végétation au pied des grandes herbes, souvent à proximité immédiate d'un perchoir constitué par une grande plante, un buisson, un arbrisseau, un piquet, un fil… (JIGUET, 2011).

Le Tarier pâtre chasse à l'affût depuis un perchoir ou capture les proies en vol en pratiquant souvent le vol sur place. Le régime alimentaire est composé principalement d'insectes (papillons, diptères, coléoptères…) ainsi que d'araignées, de vers et de petits mollusques.

En France, le Tarier pâtre est une espèce nicheuse en déclin de 28% depuis 2001 (JIGUET, 2018) classée dans la catégorie « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Tarier pâtre est une espèce nicheuse peu commune en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et désormais classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, l'espèce a été contactée sur la moitié des points d'écoute (espèce fréquente) ce qui est tout à fait remarquable compte tenu de son état de conservation particulièrement défavorable au niveau régional. La conservation de cette espèce et des milieux dont elle dépend constituent donc un enjeu très fort.

5.1.9 L'Hypolaïs polyglotte

Hypolaïs polyglotte - ©T.RIABI/LPO

L'Hypolaïs polyglotte recherche des espaces ouverts à la végétation basse, parsemés de broussailles, de buissons ou de haies qui lui servent de refuges et de support pour son nid.
Elle vit dans les zones agricoles bocagères, les vergers, les friches, les landes, les jardins, les parcs… En forêt, elle occupe les clairières, les parcelles de régénération et les jeunes plantations. Beaucoup d'espaces ouverts laissés à l'abandon (déprise agricole, arrêt d'exploitation de carrières, gravières, friches, zones de décharges…) lui conviennent. En milieu urbain, sa présence est surtout liée aux friches (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).
Compte tenu de cette amplitude de milieux ouverts favorables, cette espèce n'appartient pas à la catégorie des espèces spécialistes des milieux ouverts mais à la catégorie des espèces généralistes.

Le nid est construit en règle générale à faible hauteur entre 0,1 et 2 m dans l'enfourchure d'une branche de buisson ou d'arbustes, assez fréquemment dans les ronciers.

L'Hypolaïs polyglotte se nourrit d'insectes et de larves (pucerons, petits papillons, chenilles, syrphes…) ainsi que d'araignées. Elle se nourrit dans le feuillage et les herbes hautes en glanant les insectes sur la végétation. En été et en automne au moment de la migration, elle consomme également des fruits et des baies.

En France, l'Hypolaïs polyglotte est une espèce stable depuis 2001 (JIGUET, 2018) et n'est pas considérée comme une espèce menacée dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, l'Hypolaïs polyglotte est une espèce nicheuse commune en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) classée dans la catégorie « Quasi-menacée » dans la dernière liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, plusieurs mâles chanteurs ont été contactés en période de nidification. Compte tenu de ses exigences écologiques en termes d'habitat, la conservation de cette espèce est liée à celle des fourrés (ronciers) des milieux ouverts.

5.1.10 Le Pouillot fitis

Pouillot fitis © P. RICHARD/LPO

En Île-de-France, le Pouillot fitis fréquente de préférence les bois humides et les saulaies, peupleraies ou aulnaies qui bordent les zones humides. Il occupe également les coupes de régénération et d'autres milieux arbustifs, les parcs urbains paysagers et plus rarement les forêts de feuillus (chênaies, charmaies, hêtraies) et de résineux (LE MARECHAL *et al.*, 2013).

L'espèce construit un nid à même le sol (exceptionnellement dans des arbustes) et bien camouflé dans la végétation dense, un fourré, un taillis ou au pied d'un buisson.

Le Pouillot fitis se nourrit d'œufs, de larves, de chrysalides et d'insectes divers (coléoptères, diptères, papillons, hémiptères…) ainsi que de petites araignées.

En France, le Pouillot fitis est une espèce nicheuse en déclin de 52% depuis 1989 (JIGUET, 2018) classée dans la catégorie « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Pouillot fitis est une espèce nicheuse encore commune mais en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et désormais classée dans la catégorie « En danger » dans la dernière liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, l'espèce a été contactée sur la moitié des points d'écoute (entre 1 et 3 mâles chanteurs par point d'écoute) ce qui est tout à fait remarquable compte tenu de son statut de conservation particulièrement défavorable au niveau régional. Comme le Bruant des roseaux, le Tarier pâtre ou le Serin cini, le Pouillot fitis présente un très mauvais état de conservation au niveau régional et la conservation de cette espèce et des milieux dont elle dépend constituent un enjeu très fort.

5.1.11 La Fauvette des jardins

Fauvette des jardins © A. PERESSE/LPO

En Île-de-France, la Fauvette des jardins niche dans diverses formations boisées (bois feuillus ou mixtes, taillis, sous-bois, bosquets, lisières, grosses haies) ainsi que dans les parcs et jardins (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est placé assez bas, en général entre 50 cm et 2 mètres dans les fourrés denses d'épines et de ronces, dominés ou non par des arbres, ou dans des buissons assez hauts (deux ou trois mètres) voire des plantes grimpantes, volontiers dans des lieux frais.

Elle se nourrit de toutes sortes d'insectes et de leurs larves, surtout des chenilles, ainsi que d'araignées. En été et en automne, elle recherche les mûres, les groseilles, les framboises, les baies de sureau, de troène, de chèvrefeuille…

En France, la Fauvette des jardins est une espèce nicheuse en déclin de 52% depuis 1989 (JIGUET, 2018) classée dans la catégorie « quasi-menacée » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, la Fauvette des jardins est une espèce nicheuse très commune qui présente une variation négative non significative entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et classée dans la catégorie « Vulnérable » dans la dernière liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (ARB, 2018).

Compte tenu des exigences écologiques en termes d'habitat, la conservation de cette espèce est liée à la conservation des massifs de ronces ainsi que des haies denses et hautes.

5.1.12 Le Bruant des roseaux

Bruant des roseaux mâle nuptial ©M.NOEL/LPO

Dans la région, le Bruant des roseaux se reproduit dans les phragmitaies, les cariçaies, les jonchaies où quelques arbres sont présents (les jeunes saules sont très attractifs). Il peut également s'installer dans les cultures herbacées et parfois dans les jachères sèches. En hiver, l'espèce fréquente souvent les zones agricoles mais également les petites roselières de plans d'eau citadins (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Le nid est construit au sol ou à peine surélevé (jusqu'à 50 cm) caché dans l'épaisseur de la végétation palustre et cette espèce est donc très exposé à la prédation ou au piétinement sur les berges des zones humides.

De l'été à l'automne, le régime alimentaire est majoritairement composé d'insectes mais au printemps et en hiver, le régime alimentaire est composé de graines de plantes aquatiques et de terrains secs.

Le Bruant des roseaux est une espèce nicheuse en déclin en France depuis 1989 (JIGUET, 2018) classé dans la catégorie « En danger » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, le Bruant des roseaux reste une espèce nicheuse commune mais présente une tendance d'évolution en fort déclin entre 2003 et 2017 (VIALET, 2019) et est classé dans la catégorie « En danger » dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Au parc du Peuple de l'herbe, cette espèce a été contactée au niveau des secteurs de mares et de la roselière de l'étang de la Galiotte. Compte tenu de son très mauvais état de conservation au niveau régional, le maintien de cette espèce et des milieux dont elle dépend constituent un enjeu très fort sur le site.

5.1.13 Le Faucon crécerelle

Faucon crécerelle – ©LPO-Île-de-France/BOUJOT J.J.

Le Faucon crécerelle fréquente une large gamme de milieux (urbain, agricole, maritime, montagnard) pourvu qu'il y trouve des habitats ouverts à semi-ouverts. Ses zones de chasse sont variées et dépendent du type de milieu fréquenté : cultures, herbages, friches, terrains vagues, coupes forestières, bermes routières et autoroutières, bandes herbeuses le long des canaux ou des cours d'eau, ainsi que les espaces verts des zones urbaines (parcs et jardins, cimetières, jardins partagés, stades…) (LE MARÉCHAL *et al.,* 2013).

Pour la nidification, le Faucon crécerelle utilise une plateforme ou une cavité existante sur une paroi naturelle (falaise) ou artificielle (bâtiment, monument, cathédrale, église, pile de pont) ainsi que d'anciens nids de corvidés dans les arbres et sur les pylônes électriques.

Le Faucon crécerelle se nourrit principalement de micromammifères (petits rongeurs) mais, selon les conditions locales, il consomme des insectes ou des lézards dans les zones arides ou sèches et des oiseaux dans les zones urbaines.

En France, sa population est en déclin de 62% depuis 1989 (JIGUET, 2018), notamment en raison de l'intensification de l'agriculture. Cette espèce est classée dans la catégorie « Quasi-menacée » dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (COLAS, 2016).

En Île-de-France, c'est une espèce nicheuse peu commune dont la tendance d'évolution présente une variation négative non significative (VIALET, 2019) et classée dans la catégorie « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (ARB, 2018).

Un aménagement sous forme d'un nichoir fixé sur un poteau ou un pylône pourrait être envisagé afin de favoriser la nidification du Faucon crécerelle compte tenu de l'attractivité du site pour cette espèce et de son mauvais état de conservation au niveau national.

6 Préconisations de gestion et d'aménagement

6.1 Les milieux ouverts et arbustifs

Les milieux ouverts et arbustifs sont associés à un intérêt patrimonial fort.

Les espèces patrimoniales nichant dans la végétation arbustive basse des milieux ouverts (Tarier pâtre, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse) constituent un enjeu prioritaire au parc du Peuple de l'herbe dans la mesure où leur présence est liée à l'existence d'un milieu particulier dont l'évolution doit être contrôlée.
Les zones de prairies et de friches herbacées et arbustives sont donc des éléments indispensables au maintien de ces espèces et la conservation de ces milieux est donc enjeu prioritaire au niveau du parc du Peuple de l'herbe.

La principale mesure de gestion des milieux ouverts à mettre en œuvre concerne donc le maintien de l'ouverture du milieu en maintenant une végétation ligneuse clairsemée et à très faible hauteur. En effet, sans entretien, ce type de milieu n'a qu'un attrait momentané pour des espèces spécialistes des milieux ouverts puisque la végétation arbustive qui se développe cesse de leur convenir dès que la hauteur dépasse deux ou trois mètres de haut ou que la densité du couvert arbustif augmente.

La conservation d'arbustes ou des jeunes saules à condition qu'ils soient isolés présentent un intérêt à proximité des mares afin de servir de perchoirs ou de support pour la reproduction.

Le maintien de la végétation buissonnante dense constituée par les ronciers est essentiel à la nidification des espèces liées aux milieux ouverts telles que la Linotte mélodieuse et l'Hypolaïs polyglotte et présente un intérêt en termes de ressources, de refuge mais également de support pour la reproduction pour de nombreuses espèces (mammifères, amphibiens, reptiles, insectes…).

Le maintien de l'ouverture et du caractère prairial de ces milieux sera également favorable aux espèces granivores en mauvais état de conservation telles que le Chardonneret élégant, le Serin cini ou le Verdier d'Europe qui recherchent les plantes de graines herbacées sauvages pour se nourrir.

Rappelons que les milieux ouverts présentent un intérêt particulier pour d'autres espèces car ils constituent également des zones de chasse pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle) et nocturnes (Chouette hulotte) qui fréquentent le parc.
Compte tenu de cette attractivité pour les rapaces, l'installation de nichoirs spécifiques peut être envisagée au niveau des milieux ouverts sous la forme d'un nichoir fixé sur un poteau pour le Faucon crécerelle, et sous la forme d'un ou deux nichoirs de type Chouette hulotte sur de grands arbres dans les zones boisées ou de ripisylves.

Les inventaires réalisés en 2019 ont permis également de constater le dysfonctionnement du système de repasse de l'hôtel à hirondelles et il faut donc veiller à la remise en fonctionnement de ce système pour que ce dispositif ait les meilleures chances de les attirer.

6.2 Les milieux humides

Les milieux humides sont associés à un intérêt patrimonial fort.

L'enjeu prioritaire concerne le maintien des capacités d'accueil actuelles (radeaux, peuplement piscicole) pour la Sterne pierregarin dans la mesure où cette espèce est identifiée comme nicheuse et classée en annexe I de la Directive Oiseaux.
Les radeaux doivent faire l'objet d'une visite de contrôle au moins une fois au cours de la période 2020-2024 afin de s'assurer de leur état et de leur ancrage. Afin de conserver leur attractivité, il faut également veiller à l'entretien du caractère minéral de ces dispositifs en supprimant entre deux saisons de reproduction la végétation spontanée qui se développe.
Le radeau retrouvé sur la berge de l'étang de la Vieille Ferme fera prochainement l'objet d'une réinstallation sur le même étang mais s'agissant d'une espèce coloniale, il se pourrait qu'un radeau isolé sur un site non occupé se révèle peu attractif.

La principale mesure de gestion à mettre en œuvre concerne le maintien et le développement de la végétation rivulaire des plans d'eau car elle constitue des zones de nidification, de repos et de refuge pour un grand nombre d'espèces (canards, cygnes, poules d'eau, foulques râles, bécassines, rousserolles…) en période de nidification mais également en période de migration et d'hivernage.

Compte tenu l'intérêt et de la fragilité de ce milieu, la mise en place de petites barrières de protection au niveau des zones de mares serait de nature à limiter la dégradation de l'habitat ainsi que le dérangement ou la destruction des espèces d'oiseaux comme le Bruant des roseaux qui peuvent être occasionnés par la fréquentation du public ou la divagation des chiens. Il faut cependant s'assurer que ce type de dispositif s'intègre bien au reste du site et n'entrave pas la circulation des autres espèces (hérissons, amphibiens).

Afin de créer des conditions favorables à l'hivernage de la Bécassine des marais, des opérations de faucardage de la roselière pourraient être pratiquées sous forme de bandes de 3 à 5 mètres de large en conservant une distance d'au moins 20 mètres entre chaque bande faucardée. Cette opération doit être réalisée entre le 15 septembre et le 15 octobre.

A l'image des zones prairiales, il faut éviter le développement des ligneux (saules le plus souvent) au sein de la roselière en pratiquant des opérations de retrait en automne ou en hiver. Dans ce genre d'opérations, il faut veiller à ne pas perturber le milieu

Afin de développer les zones de chasse ou de repos, du bois mort disposé sous forme de fagots disposés entre la rive et les plans d'eau permet d'offrir des zones de recherche de nourriture, des perchoirs ou des caches aux espèces farouches ou de petite taille.

En hiver, compte tenu de l'attractivité de ce secteur, il faut s'assurer du maintien d'une zone d'eau libre au niveau du secteur de la roselière de l'étang de la Galiotte en cas de gel prolongé.

Afin de préserver les espèces et les habitats, il faut procéder à des opérations de retrait des déchets et proscrire la présence de pêcheurs au niveau du secteur de la roselière de l'étang de la Galiotte. Cette présence est en effet source de nuisances sonores, physiques et peut également être une source de mortalité pour les oiseaux d'eau par ingestion d'hameçons.

6.3 Programme d'actions 2020-2024

Les objectifs et les principes de gestion décrits dans le plan de gestion 2015-2019 sont tout à fait en accord avec les principes de la Charte des Refuges LPO et ont fait l'objet d'une validation par la LPO dans le cadre de la création du Refuge LPO Collectivité « Parc départemental du Peuple de l'herbe ».

Les mesures décrites dans ce premier plan de gestion doivent être maintenues dans la mesure où elles répondent d'ores et déjà en grande partie aux principaux enjeux avifaunistiques identifiés suite aux inventaires réalisés en 2019. Ces mesures concernent :

- la préservation des zones à fort potentiel écologique par une gestion extensive (fauchage, broyage ou pâturage) afin de maintenir plusieurs stades dévolution des milieux ouverts (herbacé ras, herbacé dense, herbacé avec fourrés, herbacé avec fourrés et arbustes).
- la gestion des zones de fréquentation du public de manière semi-intensive,
- la gestion sans produit phytosanitaires quel que soit le type de gestion pratiquée,
- l'adaptation des périodes de travaux pour respecter le cycle de vie des espèces,
- la valorisation des déchets verts issus des travaux d'entretien (paillage, compostage mise en andain),
- l'utilisation d'espèces indigènes dans les plantations,
- l'arrachage des ligneux pour conserver l'intégrité des milieux ouverts et humides (roselières),
- le maintien ou l'amélioration de la naturalité des milieux, notamment en luttant contre les espèces invasives végétales (Buddleia, Robinier faux-acacia, Ailante, Erable negundo, Renouée du Japon, Jussie, Laurier cerise ...),
- la limitation de la pollution lumineuse en éclairant uniquement une partie de la nuit et uniquement sur la bande active,
- l'entretien des radeaux à sternes

En complément de ces mesures de gestion, le parc du Peuple de l'herbe bénéficie de la présence d'aménagements spécifiques destinées à favoriser la nidification de certaines espèces. Ces aménagements sont représentés par :

- les radeaux artificiels pour la nidification de la Sterne pierregarin (3 radeaux sur l'étang de la Galiotte et 1 radeau sur l'étang de la Vieille ferme)
- un dispositif de 23 nichoirs pour les passereaux et les chauves-souris
- un hôtel à hirondelles de fenêtre

Les mesures d'entretien programmées dans le cadre du plan de gestion 2015-2019 concernent les radeaux à sternes mais ne concernent pas les nichoirs et l'hôtel à hirondelles dans la mesure où ces dispositifs dépendent de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO).

Il est possible de compléter les actions déjà mises en place par des mesures de conservation des espèces, en particulier pour les espèces patrimoniales, mais également pour les espèces animales invasives, et en matière de limitation des nuisances et des impacts.

Les objectifs correspondant aux enjeux identifiés et les actions qui en découlent sont détaillés dans le tableau 5.

Objectifs	Actions	Importance	Urgence
Préserver les espèces	Mesure en faveur du Martin-pêcheur	Forte	Faible
	Mesure en faveur du Faucon crécerelle	Forte	Faible
	Mesure en faveur du Bruant des roseaux	Forte	Forte
	Mesure en faveur de la Chouette hulotte	Modérée	Faible
	Mesure en faveur de la Bécassine des marais	Forte	Faible
Limiter les impacts et les nuisances	Information sur le nourrissage et le pain	Forte	Modérée
	Gestion des espèces invasives animales	Forte	Faible
	Procédure « Protection des habitats et des espèces »	Forte	Forte
	Procédure « Faune en détresse »	Forte	Forte

Tableau 5 : Programme d'actions 2020-2024

L'importance (forte, modérée ou faible) caractérise le niveau d'utilité de l'action pour répondre aux enjeux écologiques.

L'urgence (forte, modérée, faible) fait référence à la rapidité avec laquelle l'action doit être mise en place.

6.4 Fiches actions

Chaque mesure de gestion ou d'aménagement à mettre en œuvre est présentée sous la forme d'une fiche action. Les différentes rubriques présentées dans chaque fiche action sont décrites dans la fiche action type suivante.

Intitulé de l'action												Importance Urgence
Objectif de l'action	Situation actuelle et objectif de l'action											
Maître d'ouvrage	Identification du maître d'ouvrage de l'action											
Lieu d'intervention	Localisation précise de l'action											
Cible	Espèces ou milieux bénéficiant de l'action, public concerné											
Description technique de l'action	Description des moyens matériels et techniques mis en œuvre											
Opérateur	Opérateur technique de la mise en œuvre de l'action											
Planification de l'action	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
	Planification de l'action au pas de temps mensuel											
	2020		2021		2022		2023		2024			
	Planification de l'action au pas de temps annuel											

6.4.1 Préserver les espèces

6.4.1.1 Mesure en faveur du Martin-pêcheur d'Europe

<table>
<tr><td colspan="2">Mesure en faveur du Martin-pêcheur</td><td>Importance</td><td>Forte</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Urgence</td><td>Faible</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">Développer les capacités d'accueil en termes d'habitat</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td colspan="3">CD 78 ou GPSEO</td></tr>
<tr><td>Lieu d'intervention</td><td colspan="3">Etangs de la Galiotte et de la Vieille Ferme</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td colspan="3">Martin-pêcheur d'Europe</td></tr>
<tr><td>Description technique de l'action</td><td colspan="3">Les martins-pêcheurs comme les hirondelles de rivage nichent dans les microfalaises abruptes et sablonneuses. Une microfalaise pourrait donc être créée au niveau du secteur abrupt de berges localisé sur la carte 5.

Carte 5 : zone d'aménagement favorable pour le Martin-pêcheur

Compte tenu de la nature du substrat (remblais), cette microfalaise peut être créée avec des palplanches (en bois) avec deux ouvertures espacés d'au moins 80 cm mètre et à environ 1 mètre au-dessus du niveau de l'eau. Il s'agira ensuite de remplir cet espace derrière les palplanches avec de la terre et d'y incorporer deux nichoirs au niveau des ouvertures pratiquées.
Un aménagement de ce type a été réalisé au parc départemental du Sausset. Des renseignements peuvent être pris auprès du Chef de service Vincent GIBAUD (vgibaud@seinesaintdenis.fr)
Si l'aménagement de cette microfalaise n'est pas envisageable, une solution alternative consisterait à aménager l'espace libre sous un des pontons de l'étang de la Galiotte.

Nichoir Schwegler pour Martin-pêcheur (source : www.nichoirs.fr)</td></tr>
<tr><td>Opérateur</td><td colspan="3">CD 78 et Entreprise spécialisée</td></tr>
<tr><td>Planification de l'action pose des nichoirs</td><td colspan="3">Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aou | Sep | Oct | Nov | Déc
2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024</td></tr>
</table>

6.4.1.2 Mesure en faveur du Faucon crécerelle

Mesure en faveur du Faucon crécerelle		Importance	Forte
		Urgence	Faible
Objectif de l'action	Favoriser la nidification du Faucon crécerelle		
Maître d'ouvrage	CD 78 ou GPSEO		
Lieu d'intervention	Milieux ouverts		
Cible	Faucon crécerelle		
Description technique de l'action	Un intérêt identifié suite au diagnostic est lié aux espèces cavicoles dont la présence est favorisée par un dispositif de nichoirs. Parmi ces espèces, le Faucon crécerelle pourrait bénéficier de l'installation d'un nichoir spécifique au niveau des zones ouvertes du site. A l'image de l'hôtel à hirondelles, en l'absence de support adéquat existant, ce nichoir peut être fixé sur un simple poteau en bois. Il existe deux types de nichoirs : le nichoir en bois léger et facile à installer ou le nichoir Schwegler en béton de bois plus durable mais plus lourd. Le caisson en bois peut être construit par les services techniques ou à l'occasion d'un atelier pédagogique. Dans ce cas, on veillera à utiliser du bois issu d'essences imputrescibles (Mélèze, Chêne, Robinier). La construction du nichoir se fera avec des clous ou des vis. 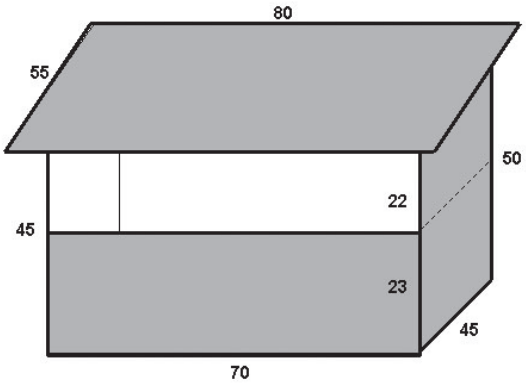 *Nichoir Schwegler en béton de bois et plan d'un nichoir en bois type Faucon crécerelle* Le nichoir sera installé à 5 m de hauteur minimum, orientés vers l'est ou le sud-est, à l'abri des vents dominants et de la pluie. Un peu de sciure pourra être disposé au fond du nichoir pour absorber les déjections et les pelotes des jeunes oiseaux. La pose des nichoirs se fera en dehors des périodes de reproduction, l'automne est idéal car il permet aux oiseaux de découvrir le nichoir et de s'y habituer au cours de l'hiver.		
Opérateur	CD 78 ou GPSEO		
Planification de l'action pose des nichoirs	Jan Fév Mar Avr Mai Juin Juil Aou Sep Oct Nov Déc 2020 2021 2022 2023 2024		

6.4.1.3 Mesure en faveur du Bruant des roseaux

Mesure en faveur du Bruant des roseaux	Importance	Forte
	Urgence	Forte
Objectif de l'action	Maintenir les capacités d'accueil en termes d'habitat	
Maître d'ouvrage	CD 78	
Lieu d'intervention	Mares au niveau de l'Etang de la Vieille ferme et de la grande prairie sèche	
Cible	Bruant des roseaux, rousserolles, canards	
Description technique de l'action	Compte tenu l'intérêt et de la fragilité de ce milieu, la mise en place de petites barrières de protection (ganivelles) au niveau des zones de mares serait de nature à limiter la dégradation de l'habitat ainsi que le dérangement ou la destruction des nids d'espèces d'oiseaux comme le Bruant des roseaux qui peuvent être occasionnés par la fréquentation du public ou la divagation des chiens. La localisation de cette action est présentée dans la carte 6. Carte 6 : zones de mares à protéger Il faut cependant s'assurer que ce type de dispositif s'intègre bien au reste du site et n'entrave pas la circulation des autres espèces (hérissons, amphibiens). Cet aménagement bénéficiera également aux oiseaux d'eau comme la Gallinule poule-d'eau ou le Canard colvert qui a été observé sur ce milieu dans le cadre des inventaires.	
Opérateur	CD 78	

Planification de l'action	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Installation du nichoir												

	2020				2021				2022				2023				2024			
Installation du nichoir																				

6.4.1.4 Mesure en faveur de la Chouette hulotte

<table>
<tr><td colspan="2">Mesure en faveur de la Chouette hulotte</td><td>Importance</td><td>Modérée</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Urgence</td><td>Faible</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">Développer les capacités d'accueil pour la Chouette hulotte</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td colspan="3">CD 78 ou GPSEO</td></tr>
<tr><td>Lieu d'intervention</td><td colspan="3">Deux nichoirs fixés à grande hauteur dans un arbre de grande taille.</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td colspan="3">Chouette hulotte</td></tr>
<tr><td>Description technique de l'action</td><td colspan="3">Parmi les espèces dont la présence peut être favorisée par un dispositif de nichoirs, la Chouette hulotte a fait l'objet d'une observation dans le cadre des inventaires.

Nichoir Chouette hulotte en béton de bois (source : Schwegler)

En l'absence d'occupation par la Chouette hulotte, cet aménagement pourra bénéficier à d'autres espèces telles que le Pigeon colombin (seul colombidé cavicole) ou à l'Écureuil roux.

Il est donc recommandé d'installer deux nichoirs de ce type dont un sera localisé au niveau de la ripisylve entre l'étang de la Galiotte et la Seine qui correspond à la zone d'observation de la Chouette hulotte et de l'Écureuil roux

Compte tenu de la présence de nichoirs pour les passereaux et les chauves-souris dont l'expertise est confiée à la LPO par GPSEO, l'expertise des nichoirs de type Chouette hulotte pourra être intégrée à l'expertise globale des nichoirs du site.</td></tr>
<tr><td>Opérateur</td><td colspan="3">LPO et entreprise spécialisée dans l'élagage</td></tr>
<tr><td>Planification de l'action
Installation du nichoir</td><td colspan="3"> </td></tr>
<tr><td>Installation du nichoir</td><td colspan="3"> </td></tr>
</table>

6.4.1.5 Mesure en faveur de la Bécassine des marais

Mesure en faveur de la Bécassine des marais	Importance	Forte
	Urgence	Faible
Objectif de l'action	Développer les capacités d'accueil pour les limicoles	
Maître d'ouvrage	CD 78 ou GPSEO	
Lieu d'intervention	Secteur de la roselière de l'étang de la Galiotte.	
Cible	Bécassines, râles, marouettes	
Description technique de l'action	Parmi les espèces liées à un intérêt patrimonial au parc du Peuple de l'herbe, la Bécassine des marais a été observée en période de migration mais cette espèce est également susceptible d'être présente en phase d'hivernage. La présence de la Bécassine des marais et d'autres espèces apparentées (râles, marouettes) peut être favorisée par un faucardage d'un secteur de roselière en début d'automne. Il est recommandé de constituer une placette de 10 à 15 mètres de large et de 20 mètres de long orientée est-ouest. Si ces dimensions ne peuvent être scrupuleusement respectées, il faut s'en approcher le plus possible. Cette placette doit être entretenue de manière à ce que la végétation qui pourrait se développer après l'intervention ne dépasse pas 30 cm de haut. Cette gestion est réalisée au parc départemental du Sausset qui accueille chaque hiver plusieurs dizaines d'individus de cette espèce en hivernage.	
Opérateur	LPO et entreprise spécialisée dans l'élagage	

Banquette de roselière faucardée avec bécassines de marais

Planification de l'action	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Installation du nichoir												

	2020				2021				2022				2023				2024			
Installation du nichoir																				

6.4.2 Gérer les impacts et les nuisances

6.4.2.1 Information sur le nourrissage et le pain

Information sur le nourrissage a pain	Importance	Forte
	Urgence	Modérée
Objectif de l'action	Sensibiliser les usagers sur la pratique du nourrissage	
Maître d'ouvrage	CD 92	
Lieu d'intervention	Etangs de la Galiotte et de la Vieille Ferme	
Cible	Usagers du site	
Description technique de l'action	Afin de constituer une information relative au nourrissage avec du pain, la LPO rappelle les arguments suivants à ce sujet pour éviter ce comportement qui peut avoir des conséquences néfastes sur leur santé, leur comportement et leur environnement. *Troubles physiologiques et malformations* Le problème du pain blanc réside tout d'abord dans sa composition. En ingérant du sel, les oiseaux continentaux risquent l'intoxication. Des symptômes cliniques sérieux apparaissent après l'ingestion de 2g/kg. Le sel altérant rapidement les fonctions physiologiques et cérébrales, les oiseaux réagissent avec lenteur. En plus forte dose, le sel bloque les reins et le cœur, entraînant la mort. Le système digestif des oiseaux n'est pas adapté à l'ingestion du gluten présent dans le pain. Cela peut provoquer des dysfonctionnements du foie conduisant à une sorte de cirrhose. Les levures, quant à elles, ont tendance à provoquer des gonflements et l'oiseau a la sensation d'être rassasié. Enfin, le blé est peu nutritif et pauvre en lysine (un acide aminé), ce qui peut provoquer des carences si l'oiseau ne diversifie pas son alimentation dont un manque de calcium, la pousse des os ne se fait alors plus normalement, et le bout des ailes se recourbe. Ce syndrome est appelé « ailes d'ange ». Les oiseaux touchés ne peuvent pas voler et donc s'enfuir en cas de danger. *Problèmes sanitaires* On observe souvent d'énormes quantités de pain au sol attirant potentiellement les rats. De même sans le savoir, ce geste, qui part d'une bonne intention, génère parfois de réelles hécatombes. Le pain non consommé dans l'eau peut, selon les conditions, induire la prolifération de bactéries à l'origine de maladies (botulisme, salmonellose). À souligner que les risques d'épidémies sont accrus avec l'augmentation des températures et la promiscuité des animaux. Enfin, le regroupement d'individus provoqué par le nourrissage peut augmenter le risque de prédation des espèces.	
Opérateur	CD 78	
Planification de l'action	Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aou | Sep | Oct | Nov | Déc 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024	

6.4.2.2 Gestion des espèces animales invasives

<table>
<tr><td colspan="2">Gestion des espèces animales invasives</td><td>Importance</td><td>Forte</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Urgence</td><td>Modérée</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">Connaître la position de la LPO sur les espèces animales invasives</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td colspan="3">CD 78</td></tr>
<tr><td>Lieu d'intervention</td><td colspan="3">Ensemble du site</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td colspan="3">Ecogardes, techniciens et responsables du parc</td></tr>
<tr><td>Description technique de l'action</td><td colspan="3">Compte tenu de l'impact sur l'environnement des espèces exotiques envahissantes, il faut éviter de favoriser leur développement en particulier par le nourrissage artificiel (cas de la Bernache du Canada). En effet, la faune et la flore sauvages peuvent pâtir du développement d'une espèce exotique envahissante (EEE) par prédation, compétition, hybridation ou parasitisme.

3 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site : la Bernache du Canada, la Tortue de Floride et le Ragondin.

Ragondin, Bernache du Canada et Perruche à collier ©LPO

La LPO n'est pas opposé à la mise en place de mesures de régulation à condition que l'impact de l'espèce soit avéré (perturbation de la nidification des sternes par exemple). En fonction des espèces, les opérations de régulation admises par la LPO sont :

• la stérilisation des œufs pour la Bernache du Canada
• la capture (nasses) et l'isolement (enclos, structure spécialisée) pour la Tortue de Floride
• le piégeage pour le Ragondin

Ces opérations ne doivent pas occasionner de souffrance physique des animaux et ne doivent pas perturber les autres espèces.</td></tr>
<tr><td>Opérateur</td><td colspan="3">CD 78</td></tr>
<tr><td>Planification de l'action</td><td colspan="3">Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aou | Sep | Oct | Nov | Déc
2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024</td></tr>
</table>

6.4.2.3 Procédure « Atteinte aux espèces »

Procédure « Atteinte aux espèces »	Importance : Forte / Urgence : Modérée
Objectif de l'action	Mettre en place une procédure en cas de problèmes de destruction ou de perturbation des espèces
Maître d'ouvrage	CD 78
Lieu d'intervention	Ensemble du site
Cible	Ecogardes, techniciens et responsables du parc
Description technique de l'action	Compte tenu des nombreuses sources de destruction ou de perturbation des espèces en milieu urbain, il serait souhaitable de mettre en place une procédure interne en cas de constat de destruction ou de perturbation, qu'il s'agisse d'espèces protégées ou non. Cette procédure doit permettre de définir le rôle et le comportement de chacun et surtout de contacter les services compétents afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires. Si des problèmes d'atteinte à des espèces sont identifiés (prédation par des chiens, piégeage, braconnage, destruction volontaire…), la procédure doit indiquer qu'une plainte doit être déposée auprès de la gendarmerie ou de la police nationale et que pour le département des Yvelines, les coordonnées de l'organisme de référence à contacter pour faire constater l'infraction sont : Brigade mobile d'intervention Ile de France – Ouest (91, 95, 78, 92) Pavillon Saint Brieux78610 AUFFARGIS tél : 01.30.41.74.94 / fax : 01.30.41.74.96 sd78@oncfs.gouv.fr (Chef du service par intérim : Anthony FERRE) Cette procédure doit indiquer le fait de prendre des photos (personnes, animaux domestiques, immatriculation, nom de l'entreprise…) pour disposer de preuves. Cette procédure doit indiquer qu'il ne faut pas intervenir seul. Cette procédure doit indiquer la conduite à tenir en cas de risque pour la santé des usagers ou des animaux domestiques. Ainsi, un manque d'oxygénation peut conduire au développement de cyanobactéries dont l'ingestion peut être mortelle.
Opérateur	CD 78
Planification de l'action	Jan Fév Mar Avr Mai Juin Juil Aou Sep Oct Nov Déc 2020 2021 2022 2023 2024

6.4.2.4 Procédure « Faune en détresse »

Procédure « Faune en détresse »	Importance	Forte
	Urgence	Modérée
Objectif de l'action	Secourir la faune en détresse et garantir le bien-être des espèces	
Maître d'ouvrage	CD 78	
Lieu d'intervention	Ensemble du site	
Cible	Ecogardes, techniciens et responsables du parc	
Description technique de l'action	En cas de découverte de cadavres ou d'animaux blessés ou affaiblis, il serait souhaitable de mettre en place une procédure interne pour apporter le plus rapidement possible une solution adéquate. La LPO reste le référent principal du parc mais les salariés ou les bénévoles ne sont pas toujours en mesure d'apporter leur aide et le temps de réaction reste le facteur principal à prendre en compte. Cette procédure doit permettre de définir le rôle de chacun et surtout de contacter les services compétents afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la prise en charge des espèces. En cas de découverte d'oiseaux blessés ou affaiblis Manipulez l'animal le moins possible en portant des gants (un linge peut aider à la capture). Déposez l'animal dans un carton tapissé de papier journal, avec quelques trous pour l'aération, et placez-le dans une pièce isolée, calme et tempérée. Transférez-le au plus vite vers le Cedaf (https://www.faune-alfort.org/faune-alfort/le-cedaf/) Sachez qu'il est déconseillé de nourrir ou de donner à boire à un animal secouru sans avoir été conseillé par un spécialiste. Si la situation l'exige (par exemple si le jeune ne peut pas être transféré le jour-même), le centre de sauvegarde le plus proche ou la LPO peuvent vous renseigner sur la liste des aliments adaptés et sur la démarche à suivre. En cas de découverte de cadavres d'oiseaux Si moins de 3 oiseaux morts sont trouvés au même moment et au même endroit, le mieux est d'enterrer les cadavres pour ainsi éviter que d'autres espèces, comme les prédateurs ou les animaux domestiques, ne soient exposées à une éventuelle contamination. Utilisez des gants pour manipuler l'animal mort et désinfectez-vous les mains par la suite. Si plus de 3 oiseaux morts sont trouvés, au même moment et au même endroit. Ne touchez pas les cadavres et contactez un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de votre département (www.oncfs.gouv.fr/LONCFS-en-Regionru20) qui vous indiquera la démarche à suivre et relayera l'information à un correspondant du réseau SAGIR (Réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage). Pour le cygne tuberculé, un seul cadavre est, partout et en tout temps, considéré (réglementairement) suspect, du moins lorsqu'une cause évidente de mortalité n'est pas identifiée.	
Opérateur	CD 78	
Planification de l'action	Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aou | Sep | Oct | Nov | Déc 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024	

7 Conclusion

Ouvert au public en 2017, le Parc du Peuple de l'herbe permet aujourd'hui aux usagers de découvrir une grande richesse d'espèces floristiques et faunistiques en raison de la diversité des habitats mais également en raison du caractère naturel et écologique du site.

Les inventaires réalisés en 2019 ont permis de mettre en évidence une richesse ornithologique importante avec 62 espèces dont 39 sont identifiées comme nicheuses et 28 présentent un caractère patrimonial.

En termes d'enjeux, plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux sont identifiées comme nicheuses et constituent un enjeu prioritaire compte tenu de leur rareté au niveau local, de leur statut de conservation ou de leurs tendances d'évolution.
Ces espèces sont représentées par une espèce inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux (Sterne pierregarin) et par les espèces en mauvais état de conservation (Bruant des roseaux, Tarier pâtre, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Serin cini, Verdier d'Europe, Pouillot fitis).

Certaines espèces non identifiées comme nicheuses présentent également un caractère patrimonial lié à leur statut de conservation et peuvent donc faire l'objet de mesures favorables à leur présence voire à leur nidification. Ces espèces sont représentées le Martin-pêcheur d'Europe, la Bécassine des marais et le Faucon crécerelle.

En termes de gestion, les milieux ouverts, constituées par les prairies et les friches, et les milieux humides, constitués par les plans d'eau et les mares, doivent faire l'objet de mesures de gestion et d'aménagement afin de maintenir des conditions favorables pour les espèces patrimoniales et de préserver la richesse du site.

De nombreuses mesures du plan de gestion 2015-2019 doivent être reconduites et des mesures complémentaires peuvent être mises en place.
Ces mesures concernent le faucardage automnal de bandes de roselières pour les espèces en migration ou en hivernage, la mise en place de mesures de protection autour des secteurs de mares, l'installation de nichoirs pour le Martin-pêcheur d'Europe, le Faucon crécerelle et la Chouette hulotte, ou encore la mise en place de procédures internes en cas d'atteinte aux espèces ou de découvertes d'oiseaux blessés ou morts.

Bibliographie

- ARB. (2018) – *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France*. http://arb-idf.fr/publication/liste-rouge-regionale-des-oiseaux-nicheurs-dile-de-france-2018

- COLAS H. (2016) – L*a liste rouge des espèces menacées en France : Oiseaux de France métropolitaine*. Muséum National d'Histoire Naturelle et Comité français de l'UICN. 32 p.

- DRIEE Île-de-France, 2018 - http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-habitats-et-especes-determinants-de-a3340.html

- JIGUET F. (2011) – *100 oiseaux communs nicheurs de France*. Delachaux et Niestlé et Museum national d'Histoire naturelle. 224 p.

- JIGUET F. (2018). *Vigie Nature : résultats des comptages STOC par espèces*. http://vigienature.mnhn.fr/page/resultats-par-especes.

- JOHANNOT F. & WELTZ M. coord. (2012a) – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 8 : Oiseaux. Volume 1 : de l'Aigle botté à la Fauvette pitchou. La Documentation française. 390 p.

- JOHANNOT F. & WELTZ M. coord. (2012b) – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 8 : Oiseaux. Volume 2 : de la Fauvette sarde à l'Oie cendrée. La Documentation française. 382 p.

- JOHANNOT F. & WELTZ M. coord. (2012c) – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 8 : Oiseaux. Volume 3 : de l'Oie des moissons au Venturon montagnard. La Documentation française. 384 p.

- LE MARECHAL P., LALOI D. et LESAFFRE G. (2013) – *Les Oiseaux d'Île-de-France, Nidification, migration, hivernage*. Delachaux et Niestlé. 512 p.

- VIALET T. (2019) - *Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Île-de-France : Rapport d'activités 2017*. CORIF. 48 p.

- VORISEK P., SKORPILA J., KLANOVA A., GAMERO A., GREGORY R. (2017) - Trends of common birds in Europe, 2015.

Annexe 1 : Charte des Refuges LPO

PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

PRINCIPE 2 : Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.